

Transcription de vidéo

Titre de la vidéo :

Distinction entre l'examen de synthèse et le mémoire¹

Description de la vidéo :

Cette vidéo présente la distinction entre l'examen de synthèse et le mémoire de la maîtrise en éducation à l'Université de Saint-Boniface.

Production de la vidéo :

Cette vidéo a été préparée par la Faculté d'éducation en collaboration avec le Service des technologies d'apprentissage à distance de l'Université de Saint-Boniface. Le contenu et la narration de cette vidéo d'information ont été préparés par le professeur Jules Rocque. Le design de la vidéo et le contenu ont été mis en place par le Service des technologies d'apprentissage à distance (Jamie Morneau et Julie Joannis).

Narration :

Jules Rocque, professeur à la faculté d'éducation

Adresse Web de la vidéo :

<http://ustboniface.ca/documents-med-videos>

Transcription :

Ce tutoriel portera sur la distinction entre l'examen de synthèse et le mémoire du programme de maîtrise à l'USB.

Pour en connaître davantage sur le contenu, le format et les étapes à franchir pour l'examen de synthèse et le mémoire, regardez les tutoriels 4 et 5.

Il est à noter que ce tutoriel sert de guide générique. Il peut y avoir des nuances et des divergences d'opinions au niveau des définitions et

du contenu précis des travaux écrits d'une direction à l'autre. Par conséquent, l'étudiant ou l'étudiante poursuivra la rédaction de son travail en respectant les consignes émises par sa direction.

Le tableau comparatif* présente de façon sommaire les éléments communs et différents de l'examen de synthèse et du mémoire.

Dans la première colonne, nous avons les éléments. Dans la colonne du centre, nous avons l'examen de synthèse, soit la recension des écrits ou le projet d'intervention. Et, la troisième colonne nous présente le mémoire.

Élément 1 : Étape finale de l'évaluation de la maîtrise en éducation.

Élément 2 : La production écrite – Longueur approximative

Élément 3 : La production ou la soutenance orale – Durée approximative de la présentation de l'étudiant ou l'étudiante

Élément 4 : La signature d'une entente entre la direction et l'étudiant ou l'étudiante

Élément 5 : La participation d'un jury avec trois membres

Élément 6 : La préparation et l'approbation d'une proposition auprès du jury

Élément 7 : La préparation et l'approbation d'une demande auprès du Comité d'éthique

Élément 8 : L'approbation du jury avant de procéder à la soutenance orale

Élément 9 : Soumettre un formulaire avec la mention « succès » ou « échec » après la soutenance

Élément 10 : Assurer les révisions au document écrit à la suite de la soutenance (au besoin)

L'examen de synthèse constitue l'étape finale de l'évaluation et détermine l'attribution du grade de maîtrise en éducation (M. Éd.). Il vise à démontrer la compréhension des théories, les habiletés d'analyse critique et la capacité d'identifier les applications pratiques du savoir, en relation étroite avec la spécialisation ou le champ d'études choisi (*Guide étudiant*, 2017, p. 12).

L'examen de synthèse comprend deux **volets** : écrit et oral. Le volet écrit peut prendre la forme d'une **recension des écrits** ou d'un **projet d'intervention**.

La recension des écrits se définit ainsi :

« Identification, examen critique, sélection, collection et établissement d'une bibliographie des écrits valides et pertinents à un objet d'études ou de recherches » (Legendreⁱⁱ, 2005, p. 1134).

La recension des écrits devrait normalement compter de 25 à 30 pages de contenu et de 4 à 6 pages de références bibliographiques, représentant approximativement 40 à 60 sources consultées.

Le projet d'intervention se définit ainsi :

« Ensemble d'opérations qui vise la réalisation [innovatrice] précise d'un but que l'on se propose d'atteindre dans un contexte particulier et dans un laps de temps déterminé [en rapport avec un champ d'études précis] » (Legendre, 2005, p. 1098).

Le projet d'intervention est composé d'un **compte rendu** détaillé, précisant la problématique à l'étude, d'une brève recension des écrits, du déroulement du projet, de la collecte et l'analyse des données et d'une conclusion. Le tout devrait normalement compter de 25 à 30 pages et de 2 à 3 pages de références bibliographiques (approximativement 15 à 30 sources).

N.B. Pour en connaître davantage sur la démarche, le contenu et le format de la recension des écrits et du projet d'intervention, consultez le Tutoriel 4.

La démarche de l'examen de synthèse, que ce soit la recension des écrits ou le projet d'intervention, comprend une soutenance orale d'une durée globale d'environ 75 à 90 minutes. C'est alors que

l'étudiant ou l'étudiante présente le contenu du volet écrit (recension des écrits ou compte rendu du projet d'intervention) de son travail pendant une durée approximative de 30 à 40 minutes. Par la suite, l'étudiant ou l'étudiante soutient son travail pendant une période de question avec les membres du jury.

Soulignons que les membres du jury doivent donner leur approbation à la direction du volet écrit avant de procéder au volet oral. Les membres du jury ont au moins 10 jours pour évaluer le document écrit. Si jugé acceptable (avec ou sans modifications/révisions mineures), l'étudiant ou l'étudiante procède à la soutenance orale de son travail.

Le mémoire constitue l'étape finale de l'évaluation et détermine l'attribution du grade de maîtrise en éducation (M. Éd.). Il vise à démontrer les compétences en recherche et la maîtrise d'un champ de spécialisation. Bref, le mémoire est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de deuxième cycle. Il doit démontrer que l'étudiant ou l'étudiante a des dispositions pour la recherche et qu'il ou elle sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail (*Guide étudiant*, 2017, p. 8).

Le mémoire comprend deux **volets** : écrit et oral.

Volet écrit

Le volet écrit du mémoire comprend deux éléments : la proposition et le mémoire.

La proposition de mémoire est un document sommaire d'une longueur variable qui comprend une proposition de titre et l'ébauche des trois premiers chapitres du mémoire : 1) la problématique, la question de recherche et les objectifs; 2) la recension des écrits; et 3) la méthodologie.

Le mémoire est un document substantiel d'une longueur variable de 125 à 200 pages ou plus, qui comprend les principales composantes suivantes : la problématique à l'étude, l'objectif, le cadre de référence, la méthodologie, le recueil des données ainsi que l'analyse et l'interprétation des données.

La démarche du mémoire comprend deux moments de soutenance orale d'une durée d'environ 75 à 90 minutes chacune.

La première est à la suite du dépôt de la proposition de mémoire et la deuxième, à la suite du dépôt du mémoire.

N.B. Soulignons que les membres du jury doivent donner leur approbation à la direction du volet écrit de la proposition et du mémoire avant de procéder au volet oral. Les membres du jury ont au moins 10 jours pour évaluer le document écrit. Si jugé acceptable (avec ou sans modifications/révisions mineures), l'étudiant ou l'étudiante procède à la soutenance orale de la proposition de mémoire ou du mémoire.

Avant d'entamer une recherche, que ce soit le projet d'intervention ou le mémoire, s'il comprend la participation de sujets humains, il faut déposer une « *Demande d'évaluation d'un protocole d'éthique*ⁱⁱⁱ » et obtenir l'approbation du Comité d'éthique de la recherche conformément à la « *Politique en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains* ».

Soulignons que la demande d'évaluation se prépare parallèlement à la rédaction de la proposition faisant en sorte qu'elle est déposée à la suite de l'approbation de la proposition.

Toutes les ressources référencées dans cette vidéo ont été compilées dans le document « Ressources complémentaires aux vidéos » disponible sur le site Web de l'USB.

Ce document comprend donc les liens vers des documents Web et les coordonnées actuelles de toutes les personnes-ressources.

Vous trouverez sur cette même page Web la transcription de cette vidéo ainsi que des liens vers d'autres vidéos reliées à la Maîtrise en éducation.

ⁱ À moins d'indication contraire, l'information du tutoriel provient du document *Programme de maîtrise en éducation – Guide étudiant* (version du mois d'avril 2017) de l'Université de Saint-Boniface, disponible en ligne : <http://ustboniface.ca/admission/document.doc?id=205>

ⁱⁱ Legendre, R. (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation* (3^e éd.). Montréal : Guérin.

ⁱⁱⁱ Les politiques, les lignes directrices et les formulaires sont disponibles en ligne : <http://ustboniface.ca/politiques-recherche-sujets-humains>

***Tableau comparatif des principaux éléments – examen de synthèse et mémoire**

Éléments	Examen de synthèse (recension des écrits ou projet d'intervention)	Mémoire
1. Étape finale de l'évaluation de la M. Éd.	X	X
2. Production écrite – longueur approximative	25 à 30 pages	Variable (125 à 200+ pages)
3. Production (soutenance) orale – durée approximative de la présentation de l'étudiant/étudiante	30 à 40 minutes	30 à 40 minutes
4. Signature d'une entente entre la direction et l'étudiant/étudiante	S. O.	X
5. Participation d'un jury (trois membres)	X	X
6. Préparation et approbation d'une proposition auprès du jury	S. O.	X
7. Préparation et approbation d'une demande auprès du Comité d'éthique	X ¹	X
8. Approbation du jury avant de procéder à la soutenance orale	X	X
9. Soumettre un formulaire avec la mention « succès » ou « échec » après la soutenance	X	X
10. Assurer les révisions au document écrit à la suite de la soutenance (au besoin).	X	X

Légende/Notes :

S. O. = sans objet

1) Si l'examen de synthèse prend la forme d'un projet d'intervention qui comprend la participation de sujets humains.